

Charte de l'urbanisme et de la qualité de vie

Version débutants



Ville
de
Montivilliers

Edito

L'urbanisme ne laisse personne indifférent. Ce n'est pas qu'une somme de règlements et de lois, c'est surtout dessiner une vision de notre ville, sur plusieurs dizaines d'années. Penser l'urbanisme de demain, c'est répondre aux besoins des habitants, intégrer les enjeux écologiques, démographiques et sociaux. L'urbanisme ne se résume pas à des constructions : il s'agit d'améliorer la vie collective et les liens entre habitants.

Comme beaucoup de communes moyennes, Montivilliers a connu d'importantes mutations. Notre commune est centrale, attractive : c'est la seconde ville de notre agglomération. Ville d'histoire au patrimoine remarquable, l'équipe municipale est attachée à préserver son environnement naturel.

Certains projets passés de construction ont été mal vécus, car insuffisamment pensés alors que la maîtrise de l'urbanisme est au cœur de la qualité de vie et du bien vivre ensemble. C'est pourquoi en 2020, nous avons renforcé la concertation en amont des permis de construire, dès cinq logements. Parce que l'urbanisme et la qualité de vie sont l'affaire de tous, nous avons souhaité engager une démarche participative, avec sept ateliers citoyens et deux réunions publiques ainsi que la contribution du Conseil des Sages.

Merci à toutes celles et ceux ayant participé à l'élaboration de cette Charte de l'urbanisme et de la qualité de vie.

Cette Charte ne remplace pas les règles d'urbanisme, mais les complète. Elle guide promoteurs, bailleurs et citoyens vers un aménagement équilibré et durable. Elle rappelle que l'intérêt général, la solidarité, la transition écologique et le vivre ensemble doivent primer sur les seuls intérêts particuliers, pour que l'urbanisme contribue activement à la qualité de vie, au cœur de Montivilliers, une ville où il fait bon vivre ensemble, à tous les âges.

Cette Charte est le fruit d'un travail collaboratif. Cet outil de dialogue doit guider tous les acteurs dans le montage, la conception et la réalisation d'un projet de constructions. Cette charte a une valeur incitative et indicative, elle n'aura pas vocation à se substituer aux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi).

Je vous invite à découvrir les 5 engagements de la Charte de l'Urbanisme et de la Qualité de Vie de Montivilliers.

Jérôme DUBOST
Maire de Montivilliers
Conseiller Départemental de la Seine-Maritime

Très chaleureusement, Jérôme Dubost



Temps d'information

Thématique haies
et clôtures



Déambulation citoyenne

16 nov. 2024

Charte de l'urbanisme - haie et
clôture - Quartier des
Lombards et Belle-Étoile



Présentation de la démarche aux associations

16 janv. 2025



Réunion publique de présentation

29 janv. 2025



Atelier citoyen #1

6 mars 2025

Améliorer le
vivre ensemble



Atelier citoyen #2

12 mars 2025

Projeter la ville de demain



Atelier citoyen #3

14 mars 2025

Respecter le voisinage



Atelier citoyen #4

19 mars 2025

Penser les déplacements



Atelier citoyen #5

20 mars 2025

Rendre compte de
l'identité de son quartier



Réunion plénière du conseil des Sages

1^{er} avr. 2025



Réunion publique de restitution

1^{er} avr. 2025



Délibération du Conseil Municipal

28 avr. 2025



Documents téléchargeables sur le site de la ville

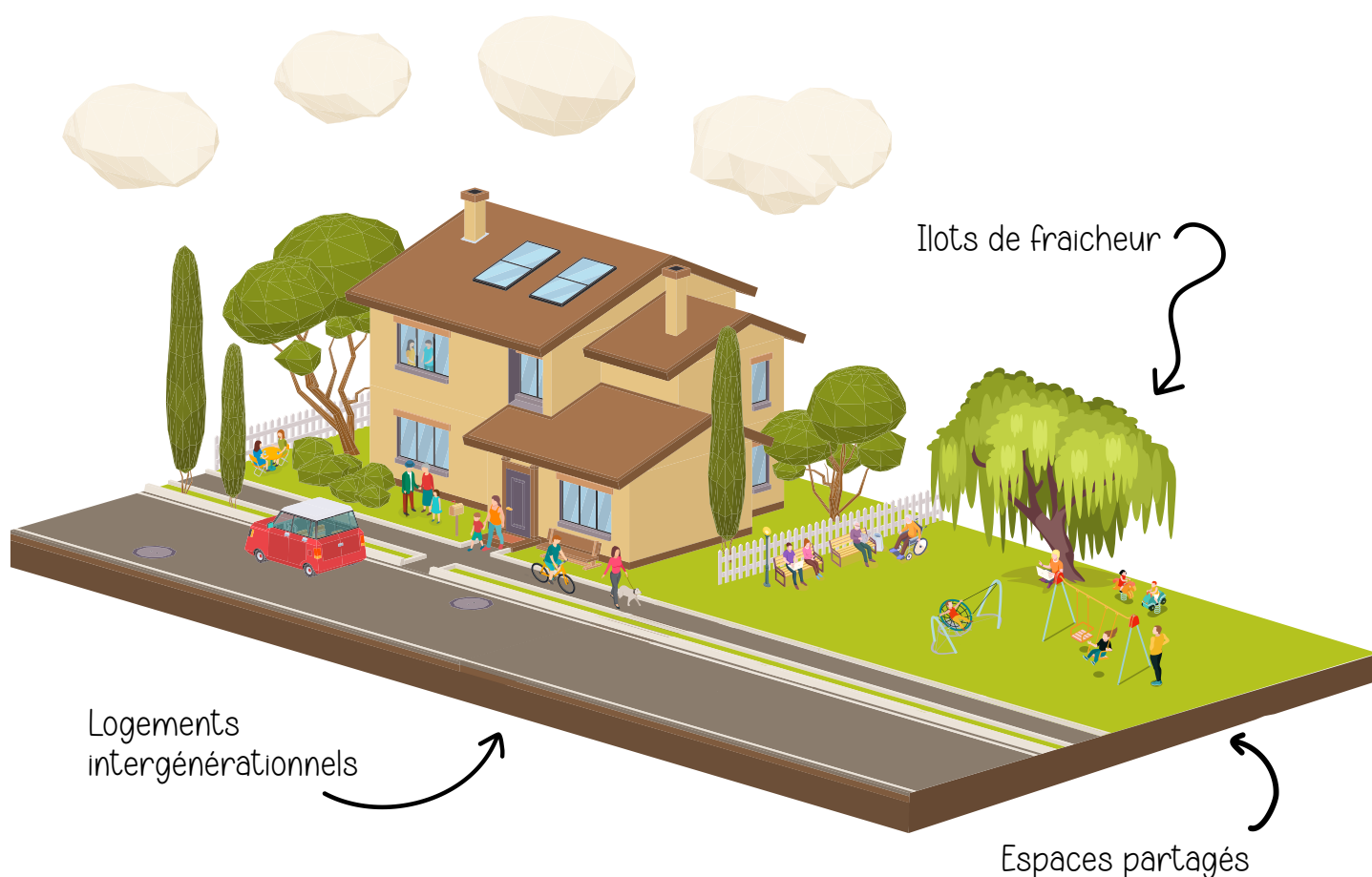
29 avr. 2025



Possibilité de compléter la Charte de l'Urbanisme

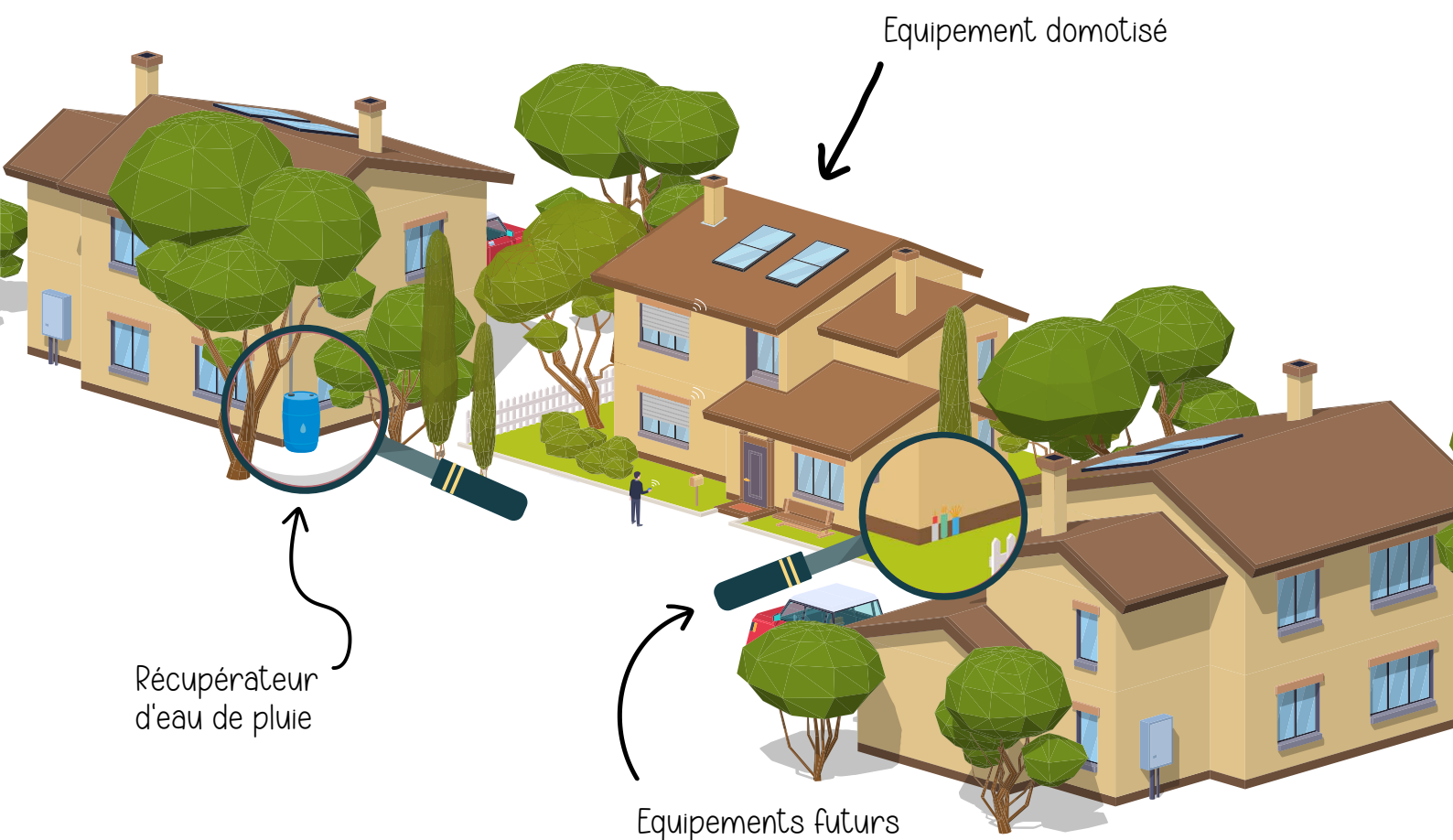
1 Améliorer le vivre ensemble

- Inciter à la production de **logements partagés** ou **intergénérationnels**
- Inciter à la conception d'**espaces extérieurs végétalisés** lieux de rencontre intergénérationnels
- Créer des espaces extérieurs **accessibles à tous**
- Améliorer la **sécurité routière** aux abords des écoles et des espaces occupés par des personnes âgées
- **Adapter les logements au vieillissement** ou à une perte d'autonomie



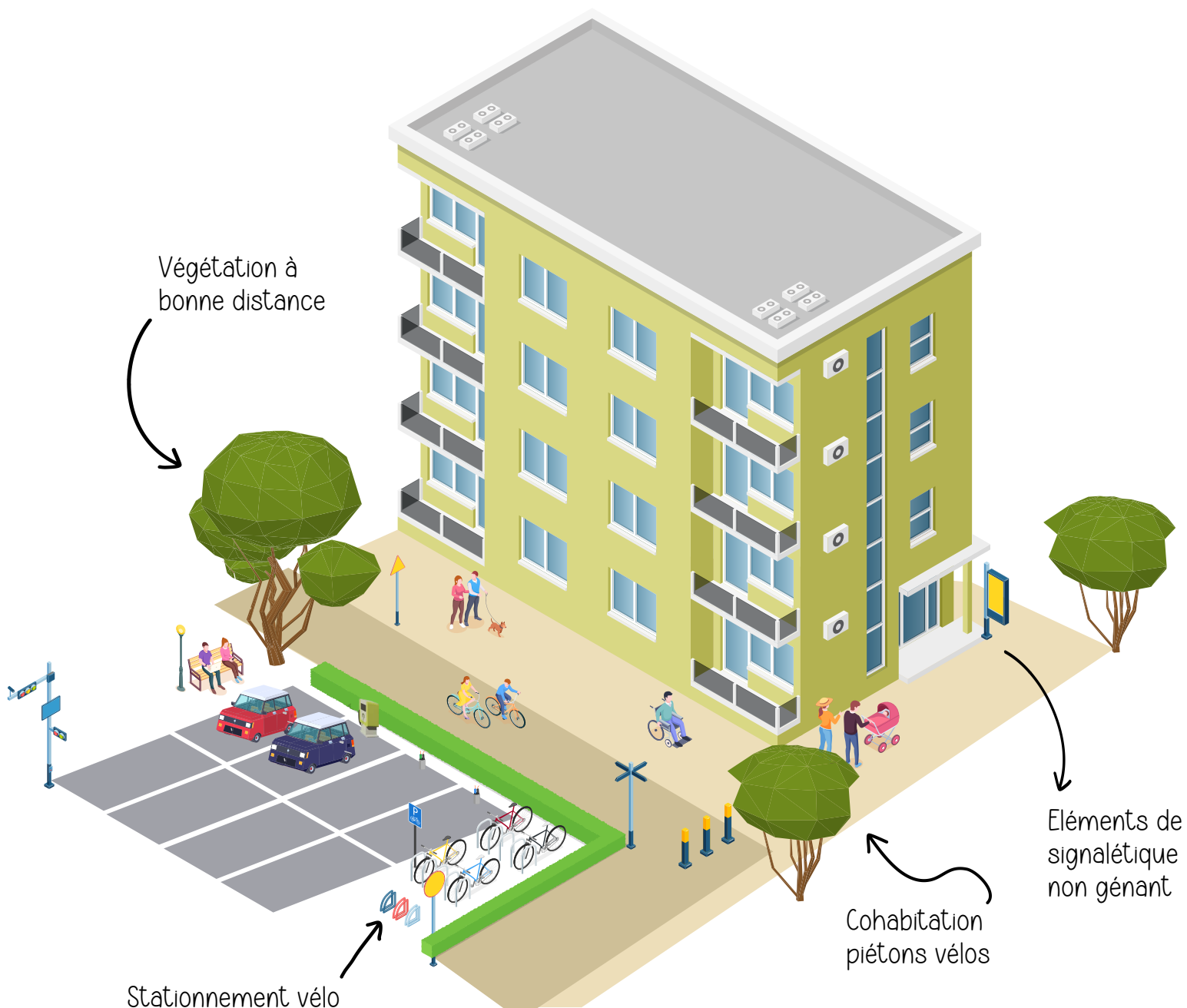
2 Projeter la ville de demain

- Équiper les logements pour **se préparer au futur**
- Prévoir la place pour les **bornes de recharges de véhicules ou vélos** et accepter une réversibilité de ces espaces
- Inciter à des **aménagements favorisant la résilience** ou la lutte contre le changement climatique



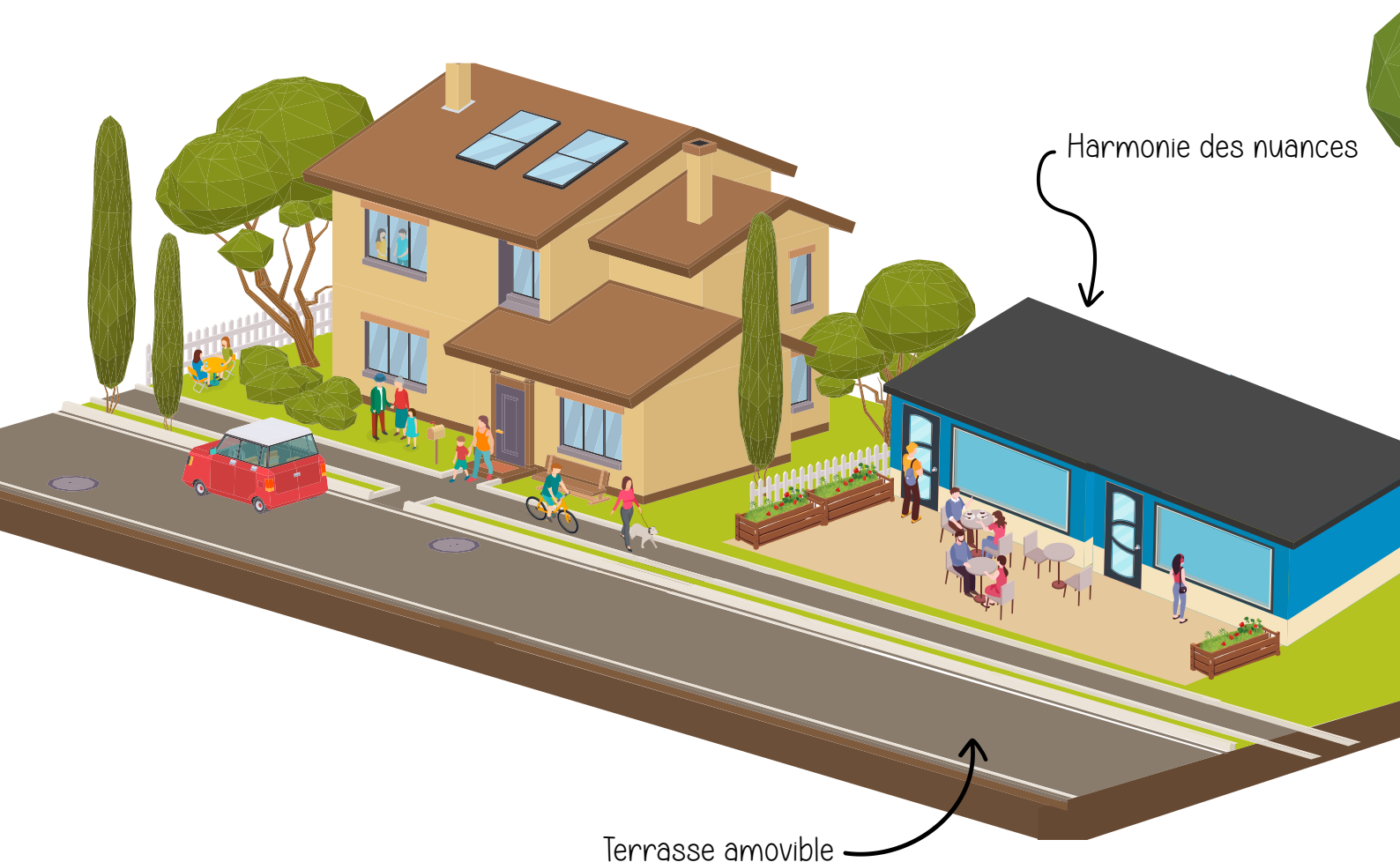
3 Penser les déplacements

- **Rééquilibrer les espaces** pour que le piéton et le cycliste aient une place dans les nouvelles voies des espaces à aménager
- Renforcer la signalétique et la signalisation relative aux **mobilités actives** et éviter que le mobilier urbain en général, ou la végétation devienne un obstacle



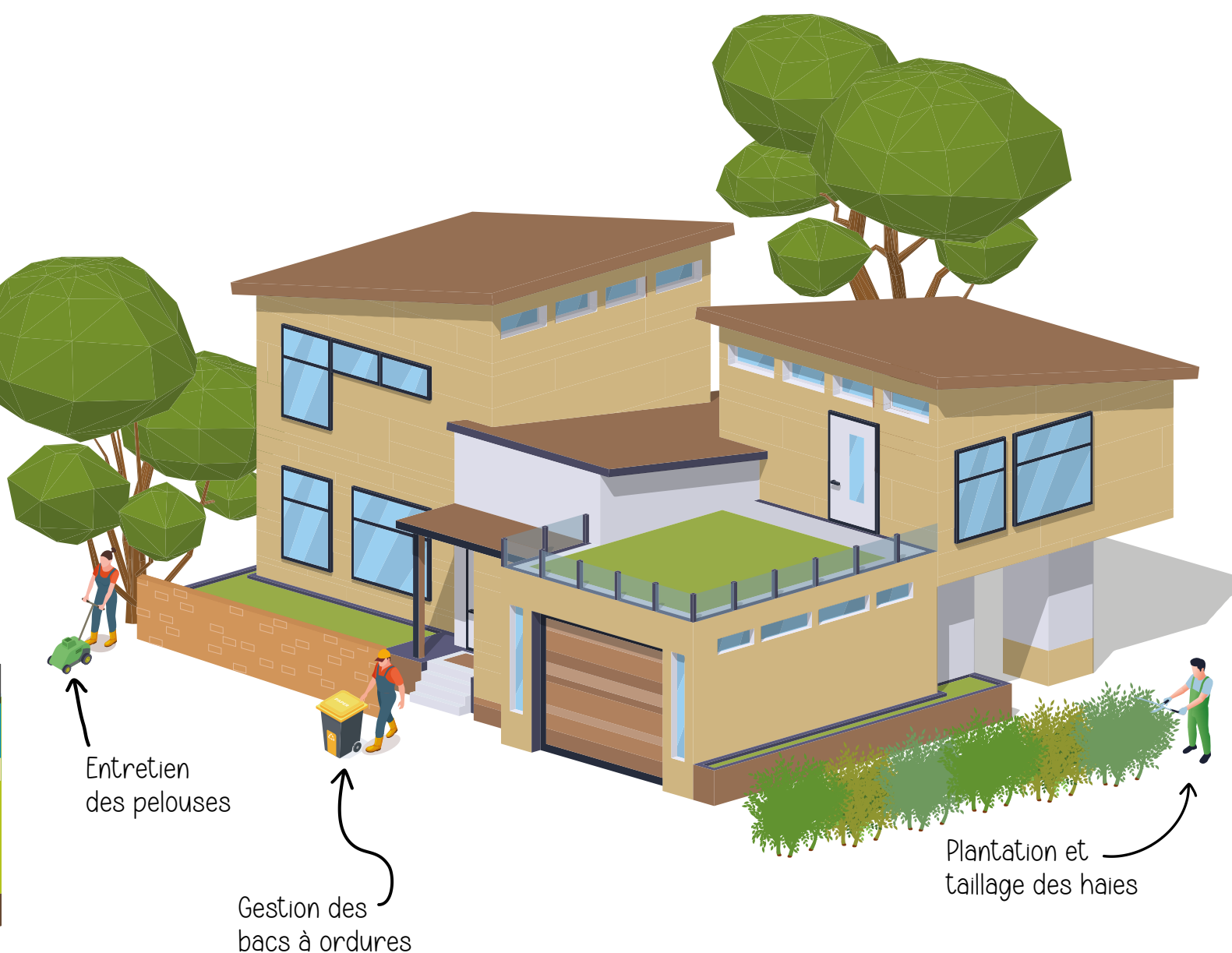
4 Prendre en compte l'identité de son quartier

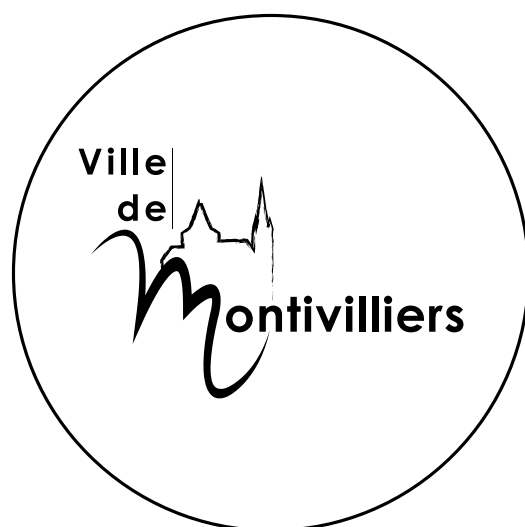
- Veiller à la **bonne intégration des éléments de modernité** dans le contexte urbain
- Inciter à ce que la devanture commerciale ou la terrasse mette en valeur le patrimoine existant
- Maintenir les éléments identitaires du patrimoine bâti ou naturel
- Privilégier des **matériaux de qualité** et faciles d'entretien
- Inciter à la plantation de haies et à leur entretien



5 Respecter son voisinage

- **Améliorer la cohabitation** et réduire les tensions
- Penser les constructions pour **éviter les conflits de voisinage**
- Se mettre à la place de son voisin ou de son futur voisin





Charte approuvée au Conseil municipal du 28 avril 2025.